



## EN BREF :

- Mouche du chou : la ponte de la première génération de la mouche du chou est au plus bas.
- Chenilles défoliatrices : traitements en cours pour la fausse-teigne des crucifères et la piéride du chou.
- Cécidomyie du chou-fleur : les captures se poursuivent.
- Limaces : elles sont observées dans certains champs.
- Fusariose vasculaire : ajouts à la liste des cultures de crucifères sensibles à cette maladie.
- FRONTIER MAX : herbicide nouvellement homologué dans la culture du chou.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Plusieurs régions ont connu de fortes averses au cours des derniers jours. À plusieurs endroits, les champs sont gorgés d'eau, ce qui rend les passages impraticables dans ceux-ci pour le moment.

## MOUCHE DU CHOU

La ponte de la première génération de la mouche du chou est à son plus bas. Nos collaborateurs nous indiquent qu'effectivement peu de ponte de mouche du chou est observée dans les champs. Cela nous porte à croire que nous en sommes à la fin de la première génération de la mouche du chou. Cependant, des champs de crucifères peuvent toujours faire l'objet de traitements insecticides si les quantités d'œufs dépistées sont suffisamment importantes pour que les larves émanant de ces œufs puissent causer des dommages.

## CHENILLES DÉFOLIATRICES

Des traitements sont en cours afin de lutter contre les chenilles de fausse-teigne des crucifères et de piéride du chou. Les populations de ces deux types de chenilles défoliatrices sont variables selon les champs où elles sont dépistées.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Les captures se poursuivent dans des champs munis de pièges dans des régions situées autour de Montréal (Montérégie-Ouest, Laval, Basses-Laurentides et Lanaudière). Les captures sont fort variables d'un champ à l'autre et des traitements sont requis dans les champs infestés où des dommages sont craints. Rappelons que les captures retrouvées dans les champs pourvus de pièges permettent de donner des indications sur la stratégie d'intervention à adopter pour ces champs en particulier.

Dans les champs sans piégeage où on craint des dommages, vous devez protéger les cultures de crucifères.

Les insecticides ASSAIL 70 WP, MATADOR 120 EC et SILENCER 120 EC sont homologués pour lutter contre la cécidomyie du chou-fleur dans plusieurs cultures de crucifères. Le MATADOR 120 EC et le SILENCER 120 EC contiennent la même matière active. Consultez les étiquettes de ces insecticides pour la liste des cultures homologuées.

## LIMACES

On commence à observer des limaces en bordure de quelques champs de crucifères. Les conditions de forte humidité dans les champs favorisent leur présence.

### Dommmages

Les limaces causent des dommages aux crucifères en grignotant les feuilles en dents de scie. Elles peuvent aussi dévorer complètement les surfaces foliaires en ne laissant que les nervures. Elles laissent sur leur passage des traces visqueuses très caractéristiques de leur présence. Elles sont susceptibles d'endommager les crucifères tubéreuses telles que le rutabaga, le radis ou le lobok (radis chinois), en perçant de petits trous dans la partie supérieure des racines comestibles. Les limaces peuvent être retrouvées entre autres dans les pommes de chou, de chou-fleur et de chou de Bruxelles.

### Dépistage

Les limaces sont particulièrement remarquées dans les champs où le sol demeure humide trop longtemps. Elles sont actives la nuit et se dissimulent le jour dans le sol ou sous les débris végétaux à la base des plants.

Inspectez bien les plants de crucifères à la recherche des symptômes caractéristiques de la présence de ce ravageur. Les pourtours de champs et les zones de champs où les mauvaises herbes sont présentes ainsi que les baissières favorisent la présence des limaces et devraient être particulièrement dépistés.

### Lutte

Certaines méthodes préventives devraient être considérées afin de minimiser l'impact des limaces sur les cultures de crucifères :

- Lors du choix du terrain, évitez les champs qui demeurent humides trop longtemps ou qui sont mal drainés.
- Évitez d'installer des crucifères sur des retours de prairies.
- Évitez d'installer les cultures de crucifères dans des champs où de la matière organique non suffisamment décomposée aurait été appliquée.
- Évitez de choisir des champs où un fort pourcentage de résidus végétaux serait présent à la surface du sol.
- Éliminez les mauvaises herbes dans les champs.
- Travaillez le sol afin de permettre un assèchement plus rapide.
- Éliminez les abris potentiels des limaces : mauvaises herbes en bordure des champs, déchets végétaux, etc.
- Laissez une bande de terre sans végétaux tout autour du champ afin de freiner l'activité des limaces.



### Traitements phytosanitaires :

- Pour la lutte à la limace grise des jardins, le LANNATE TOSS-N-GO (méthomyle) est homologué seulement dans la culture du chou de Bruxelles. Le traitement doit s'effectuer le soir. Vérifiez l'étiquette du LANNATE TOSS-N-GO pour la dose spécifique et le délai avant la récolte.
- Certains appâts en vente sur le marché sont homologués dans plusieurs cultures de crucifères.

## FUSARIOSE VASCULAIRE

Un premier cas de fusariose vasculaire (*Fusarium oxysporum* f. sp. *conglutinans*) observé dans la culture du chou-fleur nous a été signalé la semaine dernière. Dans l'avertissement de la semaine dernière (voir le lien ci-dessous), nous avons fait part d'information sur cette maladie de sol. À la liste des cultures vulnérables présentées dans cet avertissement, il faut ajouter les cultures suivantes : brocoli, radis, radis Daïkon et kale. La stratégie d'intervention pour diminuer l'impact de cette maladie est disponible dans l'avertissement No 09 du 26 juin 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09cru09.pdf>).

## FRONTIER MAX (diméthénamide-P)

L'herbicide FRONTIER MAX a obtenu une homologation dans le chou transplanté. FRONTIER MAX s'applique comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des mauvaises herbes. Attention aux restrictions concernant les cultures en rotation.

Type :	Herbicide
Groupe de résistance :	15
Utilisation :	Comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des mauvaises herbes
Mauvaises herbes visées :	La plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges
Dose :	756 à 963 ml/ha
Délai de réentrée entre l'application de FRONTIER MAX et le retour sur le site traité :	24 heures
Délai avant la récolte :	60 jours
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=16907">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=16907</a>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères  
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien, L'Assomption (Québec) J5W 1T3  
Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812  
Courriel : [Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – crucifères – 3 juillet 2009**

